

Sarkozy et sa “cagnotte” : recours devant le conseil d'Etat

PAR LA RÉDACTION DE MEDIAPART
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 11 AVRIL 2012

Le député René Dosière (apparenté PS) annonce avoir déposé mercredi 11 avril un recours auprès du Conseil d'Etat demandant l'annulation d'une subvention allouée par Nicolas Sarkozy à Donzère (Drôme), la commune du ministre de l'industrie, Eric Besson. L'élu veut ainsi dénoncer la captation par le chef de l'Etat d'une “cagnotte” théoriquement réservée au ministre de l'intérieur, dans laquelle il pioche depuis 2008 pour “arroser” certains élus locaux.

Lire l'enquête de Mediapart sur ce tour de passe-passe, publiée en décembre dernier : Sarkozy s'accapare la cagnotte du ministère de l'intérieur

Le chef de l'Etat, dans une lettre du 14 février transmise à l'AFP par M. Dosière, a annoncé à Eric Besson qu'il avait décidé d'accorder à sa commune «une subvention pour travaux divers d'intérêt local d'un montant de 150 000 euros» prise sur le budget du ministère de l'intérieur pour «l'aménagement du quartier de l'Enclos».

René Dosière, dans son recours, estime qu'il «convient d'annuler cette subvention parce que le président de la République est incompétent». «Il ne peut pas intervenir dans le budget d'un ministère qui relève de la responsabilité du ministre et du Premier ministre.»

Le chef de l'Etat «sort des compétences qui lui sont attribuées par la Constitution» et «viole la Constitution», assure le député qui s'est spécialisé au fil des années dans le contrôle des dépenses publiques.

Au-delà de cette subvention, c'est «la captation» par le chef de l'Etat depuis 2008 d'une partie de la «réserve» gérée par le ministère de l'intérieur que vise M. Dosière. A l'image de la réserve parlementaire, il s'agit d'une ligne de crédit permettant à ce ministère d'accorder des aides aux collectivités locales pour des travaux d'utilité locale.

Dans une lettre datée du 23 octobre 2008 à Michèle Alliot-Marie, alors titulaire du portefeuille de l'intérieur, Nicolas Sarkozy avait annoncé que «les deux tiers» de ces crédits seraient désormais attribués par son cabinet.

Dans le budget 2012, «cette ligne est dotée de 19 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et de 12 millions en crédits de paiement (CP)», précise le député.

Il dénonce une situation «inédictable du point de vue constitutionnel», qui «a permis au président de la République de décider à plusieurs reprises d'accorder des subventions sur ce programme suscitant l'émoi de l'opposition».

Il précise qu'il n'a pu présenter de recours auparavant, n'ayant pu être assez vite informé de l'octroi de ces subventions pour pouvoir respecter le délai de deux mois fixé pour former ce genre de recours.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitani ; Société Ecofinance, Société Doga, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.